

CONSEIL DES MANDATAIRES DU HÚQÚQU'LLÁH AU CANADA BOARD OF TRUSTEES OF HÚQÚQU'LLÁH IN CANADA

Le 25 avril 2025

Tous les délégués au 75^e Congrès national

Chers amis,

C'est avec un cœur rempli d'amour et d'espoir que le Conseil des mandataires adresse ses salutations à tous les participants au Congrès national. Nous souhaitons exprimer à l'Assemblée spirituelle nationale notre profonde gratitude pour nous avoir offert cette occasion de partager avec vous quelques réflexions sur le pouvoir transformateur de cette majestueuse loi du húqúqu'lláh, le droit de Dieu. Elle protège chacun de nous, les individus, les familles et, en fin de compte, les communautés.

Plus tôt cette année, l'Assemblée spirituelle nationale nous a transmis la joyeuse nouvelle du changement de zonage de la propriété, une étape cruciale qui va permettre la construction de notre maison d'adoration nationale. Cette institution bénie, le Mashriqu'l-Adhkár, « “illumine les cœurs, spiritualise les âmes et exhale les parfums du royaume de gloire” ; le monde de l'humanité est “transformé en un autre monde, et les sensibilités du cœur sont intensifiées au point d'englober toute la création” » ¹. Nous savons que la construction de cet édifice fera rayonner de plus en plus le message curatif de Bahá'u'lláh et sera un baume pour le cœur d'un monde en proie à la souffrance et à la confusion.

En contribuant avec sacrifice à l'édification de la maison d'adoration et en approfondissant notre compréhension du Droit de Dieu, nous remplissons notre devoir sacré envers les deux.

Lorsque nous examinons la situation mondiale, nous constatons qu'un fossé toujours plus grand existe entre riches et pauvres. De plus, une culture de surconsommation nourrit l'avidité, des bouleversements politiques entraînent des perturbations économiques et des fortunes sont gagnées grâce à l'exploitation et au contrôle des marchés. Les conditions économiques se détériorent rapidement. Les familles font face à « la pauvreté, l'insécurité et la violence » ², et ces forces négatives font « payer un lourd tribut à ses membres, en particulier aux enfants » ³.

La Maison universelle de justice a déclaré, dans son message de Ridván de l'année dernière, que « la communauté du Plus Grand Nom ne peut s'attendre à ne pas être touchée par les épreuves de la société. Pourtant, bien que ces épreuves l'affectent, elles ne la troublent pas ; les souffrances de l'humanité l'attristent, mais elles ne la paralysent pas » ⁴. Forts de notre foi en l'influence transformatrice de la révélation de Bahá'u'lláh, et animés d'un amour profond pour toute l'humanité, nous pouvons saisir les occasions qui se présentent à nous pour apporter nos « contributions personnelles et collectives à la justice économique et au progrès social » ⁵. Cela peut être fait, peu importe notre lieu de résidence ou nos moyens financiers.

Les enseignements de Bahá'u'lláh nous incitent à adopter une approche novatrice dans la manière de générer, de distribuer et d'utiliser les richesses et les ressources matérielles. Alors que nous générons des revenus et acquérons des richesses, ce qui « attirera les bénédictions de Dieu et assurera le vrai bonheur dans ce monde et dans l'autre, c'est le développement de qualités spirituelles, comme l'honnêteté, la loyauté, la générosité, la justice et la considération pour les autres. » ⁶ En cultivant ces qualités spirituelles, nous sommes en mesure de vivre de manière cohérente dans les dimensions matérielles et spirituelles et de contribuer au développement de notre collectivité. Selon la Maison universelle de justice, « l'acquisition de richesses est acceptable et louable dans la mesure où elle permet d'atteindre des fins plus élevées, par exemple pour satisfaire les besoins fondamentaux, favoriser le développement de sa famille, contribuer au bien-être de la société et pour participer à l'établissement d'une civilisation mondiale. » ⁷ Il y a donc une dimension morale intrinsèque à l'acquisition et à l'utilisation des richesses.

La loi et l'institution du droit de Dieu nous aident à comprendre et à appliquer ces enseignements sur la richesse. En approfondissant notre compréhension de cette loi, en analysant nos besoins matériels et en prenant conscience des multiples faveurs divines dans nos vies, nous pouvons mieux saisir le lien profond qui existe entre notre prospérité spirituelle et notre prospérité matérielle. Quel bonheur pour les jeunes enfants de grandir dans une famille où se trouve « un espace d'apprentissage pratique de la générosité, de la responsabilité, de la différence entre besoins et désirs, et de la gestion des moyens matériels »⁸. Respecter cette loi dans notre quotidien ne se limite pas à effectuer un paiement. Il est plutôt conseillé de se concentrer sur les principes fondamentaux qui sous-tendent la loi, sur les qualités que nous devons cultiver, et de garder ces éléments à l'esprit, que nous ayons ou non l'obligation de payer. L'acquisition de ces compétences financières et de cette conscience morale grâce à l'obéissance à la loi du droit de Dieu peut apporter une stabilité dans les moments difficiles.

De plus, « les enseignements de Bahá'u'lláh fournissent un moyen de se garantir contre les épreuves de la richesse en ordonnant la loi du *huqúqu'lláh*. »⁹ Rendre à Dieu une partie de ses bienfaits avec joie et sans hésitation, pour ceux dont la situation les y oblige, est un signe de fermeté. L'observation du droit de Dieu préserve les bahá'ís des épreuves associées à la richesse et « favorise la prospérité, la bénédiction et l'honneur et la protection divine »¹⁰, elle nous « évite les pertes et les désastres »¹¹, et « permettra à eux ainsi qu'à leur descendance de jouir de leurs biens »¹². L'observance consciencieuse de la loi du droit de Dieu constitue un lien vital entre le croyant et la Maison universelle de justice, le chef bien-aimé de la Foi.

Les membres de l'institution du droit de Dieu, les représentants et les mandataires délégués, sont ravis de partager les abondantes ressources éducatives mises à leur disposition lors de réunions communautaires, de groupes d'étude plus restreints ou lors de visites des amis dans l'intimité de leur domicile. Les ateliers d'étude avec les représentants abordent une variété de sujets :

- *Le travail, la richesse et le service* explore l'importance d'avoir un métier ou une profession tout en vivant une existence cohérente, où nous nous démarquons par notre spiritualité plutôt que par notre richesse ;
- *La vie de famille et le huqúqu'lláh* vise à inculquer aux membres d'une famille une compréhension adéquate de la richesse matérielle et de son usage. Les enfants sont élevés dans l'idée que leur propre bien-être est inséparable de celui des autres ;
- *Les testaments et le huqúqu'lláh* souligne l'importance spirituelle de la rédaction d'un testament et des dispositions relatives au droit de Dieu.

En plus des ateliers, les membres de cette institution sont toujours prêts à appuyer les animateurs du processus d'institut, en particulier dans l'étude du cahier Ruhi 11, intitulé *Les moyens matériels*. La troisième unité est consacrée au droit de Dieu.

Chers amis, soyez assurés que vos représentants se réjouissent de vous aider, vous, votre famille et votre communauté, à approfondir votre compréhension de cette loi majestueuse. N'hésitez pas à les solliciter.

Nous vous envoyons nos cordiales salutations bahá'íes,

Le Conseil des mandataires du *huqúqu'lláh* au Canada

1 Le département de la recherche de la Maison universelle de justice, cité dans la compilation *L'institution du Mashriqu'l-Adhikár*, p.9

2 La Maison universelle de justice, message aux bahá'ís du monde, daté du 19 mars 2025

3 *Ibid.*

4 La Maison universelle de justice, message aux bahá'ís du monde, daté du Ridván 2024

5 La Maison universelle de justice, message aux bahá'ís du monde, daté du 1^{er} mars 2027

6 La Maison universelle de justice, message aux croyants du berceau de la Foi, daté du 2 avril 2010

7 *Ibid.*

8 La Maison universelle de justice, message aux bahá'ís du monde, daté du 19 mars 2025

9 La Maison universelle de justice, lettre écrite en son nom, datée du 7 octobre 2005, citée dans la compilation *Le droit de Dieu, huqúqu'lláh*, § 31

10 Bahá'u'lláh cité dans la compilation *Le droit de Dieu, huqúqu'lláh*, § 12

11 La Maison universelle de justice, lettre écrite en son nom, datée du 25 octobre 1970, citée dans la compilation *Le droit de Dieu, huqúqu'lláh*, § 54.

12 Bahá'u'lláh, cité dans la compilation *Le droit de Dieu, huqúqu'lláh*, § 17